

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 1 / 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**SAE 10W-40 Truck Special Longlife Plus
Numero d'article: 34050, 34052**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Télifax +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun
Mention d'avertissement Aucun
Mentions de danger Aucun
Conseils de prudence Aucun
Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Contient: Sulfonate de calcium, Sulfonate de calcium boré. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.
Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Dangers pour l'environnement Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 2 / 14

3.2 Mélanges**Le produit est un mélange.**

Conc. [%]	Substance
20 - < 50	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 5	Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9 CAS: 125643-61-0, EINECS/ELINCS: 406-040-9, EU-INDEX: 607-530-00-7, Reg-No.: 01-0000015551-76-XXXX GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
0,1 - < 1	Sulfonate de calcium EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317
0,1 - < 1	Sulfonate de calcium boré EINECS/ELINCS: polymer GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Repr. 2: H361d
0,01 - < 0,1	Phénol, dodécyl-, ramifié CAS: 121158-58-5, EINECS/ELINCS: 310-154-3, EU-INDEX: 604-092-00-9, Reg-No.: 01-2119513207-49-XXXX GHS/CLP: Skin Corr. 1C: H314 - Repr. 1B: H360F - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - Eye Dam. 1: H318, Facteur M (toxicité aiguë): 10, Facteur M (chronique): 10

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.
contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalationAssurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.**Après contact cutané**En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**Après contact avec les yeux**Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.**Après ingestion**Ne pas faire vomir.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Effets irritants**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeRisque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 3 / 14

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 4 / 14

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Phénol, dodécylique, ramifié, CAS: 121158-58-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.762 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 44,18 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 166 mg/kg
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,79 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 13,26 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 50 mg/kg
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 1,26 mg/kg
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,33 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 1750 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 220 µg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 20 mg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 6 µg/cm ²
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 1 mg/cm ²
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 740 µg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 875 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 330 µg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme, 8,33 mg/cm ²
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 160 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 50 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
Phénol, dodécylique, ramifié, CAS: 121158-58-5
Eau douce, 0,074 µg/L
Eau de mer, 0,007 µg/L
Sédiment (Eau douce), 0,226 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,027 mg/kg
Sol, 0,118 mg/kg
Ingestion (alimentaire), 4 mg/kg
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 5 / 14

Ingestion (alimentaire), 9.33 mg/kg food
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
Eau douce, 4.3 - 30 µg/L
Eau de mer, 30 - 1800 ng/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 - 100 mg/L
Sédiment (Eau douce), 370 - 233000 µg/kg sediment dw
Sol, 50 - 189000 µg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 37 - 23300 µg/kg sediment dw
Ingestion (alimentaire), 41.33 mg/kg food

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Nitrile butyl rubber (NBR) > 0,38 mm/, (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 6 / 14

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'clair [°C]	234
Inflammabilité	Pas facilement inflammable.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	0,86 (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	101,39 mm²/s (40°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Composés fortement basiques
Acides forts
Oxydant fort

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 7 / 14

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 8 / 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
LD50, oral, rat, 2100 mg/kg bw
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
LD50, oral, rat, 500 - 2000 mg/kg bw

Toxicité dermique aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
LD50, dermique, lapin, 15000 mg/kg bw
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LC50, inhalatoire, rat, > 5 mg/L, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 9 / 14

organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
NOAEL, oral, rat, 60 - 100 mg/kg bw/day
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m ³ air
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
NOAEL, oral, rat, 3 - 750 mg/kg bw/day
NOAEL, dermique, rat, 500 - 1000 mg/kg bw/day

Mutagénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day

- Développement Pas d'information disponible.

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Le mélange contient les substances suivantes ayant un potentiel de perturbation endocrinienne. : EINECS: 310-154-3 / CAS 121158-58-5

11.2.2 Autres informations Aucun

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 10 / 14

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
EC50, (48h), Invertebrates, 37 - 92.7 µg/L
EC50, (24h), Invertebrates, 106 µg/L
EC50, (21d), Invertebrates, 7.9 - 8.6 µg/L
EC50, (72h), Algues, 150 - 765 µg/L
EL50, (4d), poisson, 40 mg/L
NOEC, (72h), Algues, 70 - 442 µg/L
NOEC, (48h), Invertebrates, 11 µg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 3.7 µg/L
NOELR, (4d), poisson, 25 mg/L
EC0, (48h), Invertebrates, 56 µg/L
EC10, (72h), Algues, 530 - 765 µg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 12 µg/L
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
EL50, (48h), Invertebrates, > 10000 mg/L
LL50, (4d), poisson, > 100 mg/L
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
LC50, (14d), poisson, 100 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 8.2 - 1000000 µg
EC50, (72h), Algues, 180 - 3000000 ng/L
EC50, (3h), micro-organismes aquatiques, 100 - 1000 mg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 10 µg/L
NOEC, (33d), poisson, 360 µg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

Biodégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
(28d), 1 - 4 %, OECD 301 B, Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Acide benzènopropanoïque, 3,5-bis (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxy-, ester alkylique ramifié en C7-C9, CAS: 125643-61-0
Le produit n'est pas biodégradable.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 11 / 14

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Substance
Phénol, dodécylique, ramifié, CAS: 121158-58-5
BCF, 289
log Pow, 7,4

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient les substances suivantes ayant un potentiel de perturbation endocrinienne. : EINECS: 310-154-3 / CAS 121158-58-5

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 12 / 14

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 13 / 14

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE

2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH)

Le produit ne contient pas $\geq 0,1\%$ de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH)

Le produit contient $\geq 0,1\%$ de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi

Non

- VOC (2010/75/CE)

0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au foetus.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.02.2025, Révision 10.02.2025

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

1.3, 2.3, 3.2, 4.2, 8.1, 9.1, 11.1, 11.2, 12.6, 15.1, 16.2, 16.3